

**AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2017-2020**

CRITERIUM OLYMPIQUE

Grade : 5 A

Samedi 25 et dimanche 26 mars 2017

Antibes – La Salis

Société des Régates d'Antibes

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles)
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 tous les bateaux Multi 2000, Nitro 80 et du système Osiris répartis selon le tableau ci-dessous :

SR Antibes 2017		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent :
 - se pré inscrire sur le site internet de la SRA et payer également leurs frais d'inscription avant le vendredi 24 mars à midi
 - s'inscrire le vendredi 24 mars de 15h à 19h ou le samedi 25 mars de 9h à 11h au siège de la Commission Régate, bâtiment Libeccio, Quai Nord du Port Vauban – 06600 ANTIBES – Tél 04.93.65.80.00
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 30 euros par bateau.

5. PROGRAMME

5.3 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure et lieu du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
Sam. 25 mars	13h00 en baie de la Salis	Toutes Classes
Dim. 26 mars	11h00 en baie de la Salis	Toutes Classes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type banane
 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.
 8.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps pour les bateaux OSIRIS France, temps sur temps pour les Multi 2000 et temps réel pour les monotypes s'ils font l'objet d'une classe séparée à partir de 5 bateaux
 8.4 Pour les bateaux inscrits en OSIRIS sont prévus deux classements distincts :
 - Un classement pour la filière régates : L et R. (Sauf classe 1, voir tableau en 3.1.2)
 - Un classement pour la filière Course Croisière : B, C, D, E, F et G.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. FESTIVITES et PRIX

Un pot sera offert aux concurrents le samedi après la régates et le dimanche après la remise des prix au Club House de la SRA.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel ou corporel.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.93.65.80.00